

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 SEPTEMBRE 2017

**PRESENTS :** M. DEVOLF Jacky, Mme BAVOUZET Pascale, M. COLIN Patrice M. ROBINET Jean-François, Mme HAUSWALD Fabienne, M. JANVIER Valery, M. ROUMET Vincent, M. COLIN Francis, M. DEFFONTAINES Laurent, Mme DAIGURANDE Christelle, Mme PAILLAULT Marie-Hélène,

**ABSENTS EXCUSES :** Mme SALLE Nadine, M. SCHULER Sylvain,

**ABSENTS :** Mme MOULIN Valérie, Mme THOMAS Anne,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme BAVOUZET Pascale

Après l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 08 juin 2017 et la désignation du secrétaire de séance, le Maire, M. DEVOLF, aborde les différents points de l'ordre du jour.

### **I) DELIBERATIONS :**

#### **2017-42 : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Le maire rappelle la consultation du conseil municipal en date du 15 décembre 2016, précise que les agents ont été prévenus lors de l'entretien professionnel du personnel et expose au Conseil Municipal la mise en place du nouveau régime indemnitaire en tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Après délibération, le conseil municipal décide d'instaurer ce nouveau régime à compter du premier septembre 2017 et d'autoriser le maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime.

#### **2017-43 : Marché d'agrandissement du commerce de l'épicerie et création d'un snack-bar : avenants n°1 et n°2 Lot N° 1 PEREIRA LAMY VRD et avenant n°1 Lot 9 BERRY CHAUFFAGE Plomberie :**

Le maire indique au Conseil Municipal que des modifications sont nécessaires.

##### ***Lot 1 : PEREIRA LAMY: Avenant N° 1 :***

Divers travaux (pose de caniveau, tranchée...) et reprise d'enrobé :

Plus-value de 4 410,00 €

Installation de chantier : Moins-value de 3 000,00 €

Le marché initial de 41 724,64 € HT sera porté à 43 134,64 € HT *soit une plus-value de 1 410,00 € HT.*

##### ***Lot 1 : PEREIRA LAMY: Avenant N° 2 :***

Passage d'un fourreau pour gaine pression bière : terrassement, percement de mur et fourreau :

Le marché de 43 134,64 € HT sera porté à 43 439,64 € HT *soit une plus-value de 305,00 € HT*

##### ***Lot 9 : BERRY CHAUFFAGE : Avenant N° 1 :***

Création d'un réseau gaz et modification des réseaux chauffage du bâtiment entre cave et réserves

Le marché initial de 6 788,00 € HT sera porté à 8 788,00 € HT *soit une plus-value de 2 000,00 € HT.*

Après délibération, le conseil municipal, accepte ces avenants.

#### **2017-43-1 : Déplacement du compteur d'eau dans le cadre du marché d'agrandissement du commerce de l'épicerie et création d'un snack-bar :**

Le maire indique au conseil municipal que le compteur d'eau doit être déplacé compte tenu de son emplacement actuel et fait part du montant du devis du Syndicat Intercommunal des Eaux de Velles Arthon Buxières d'Aillac, soit la somme de **1 412,65 € TTC.**

Après délibération, le conseil municipal, accepte ce devis.

### **2017-44 : Modification de la demande de Fonds de Concours 2017 : agrandissement du commerce de l'épicerie et création d'un snack-bar :**

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2017/08 et indique qu'il convient de modifier le plan de financement. Après délibération, le conseil municipal accepte le plan de financement suivant :

Contrat de Région	48 000,00
ETAT (DETR + contrat de ruralité): 240 000 € x 30%	72 079,02
Conseil Départemental : Fonds Départemental d'Aide au Maintien des Activités Commerciales en zone rurale)	29 870,00
<b>Châteauroux Métropole Fonds de Concours</b>	<b>15 555,00</b>
Fonds Propres	74 495,98
<b>Montant HT</b>	<b>240 000,00</b>
TVA	48 000,00
Montant TTC	288 000,00

Et charge le maire de solliciter la subvention à Châteauroux Métropole dans le cadre des Fonds de Concours 2017 pour un montant de 15 555,00 € et de signer toutes les pièces nécessaires.

### **2017-45 : Demande FAR 2018 :**

Le maire présente différents projets, qui pourraient être éligibles au Fonds d'Aide Rural 2018. Il demande aux conseillers de réfléchir pour prendre une décision au prochain conseil municipal. La délibération est ajournée.

### **2017-46 : Application du droit des sols : avenant n° 1 à la convention service commun :**

Par délibération du 24 mars 2016, une convention-cadre entre les 14 communes de l'agglomération et la Communauté d'Agglomération a fixé les principes généraux d'organisation du service commun Application du Droit des Sols (ADS), les modalités précises de refacturation du service rendu ainsi que le détail des missions exercées au bénéfice des communes.

La commune d'Ardentes souhaite confier au service ADS de Châteauroux Métropole mutualisé les missions de « Pré-instruction », à l'instar de ce qui est réalisé pour le compte des communes de Châteauroux et Saint Maur.

Le service commun ADS étant en capacité de répondre favorablement à la demande de la commune il convient de modifier la convention cadre correspondante pour prendre en compte cette modification. Après délibération, le conseil municipal accepte de modifier la convention.

### **2017- 47 : Adhésion au service de conseil en énergie partagé du SDEI :**

La commune souhaite s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie. En l'absence de moyens techniques internes à la commune, le maire expose au conseil municipal les objectifs et missions du Conseiller en Energie Partagé, ainsi que les conditions d'adhésion qui sont formalisées dans une convention entre la commune et le SDEI :

- l'engagement de la commune sur 4 ans
- Sur l'exercice 2017 les tarifs de l'adhésion pour la commune sont de :
  - \* 50 € d'abonnement par an,
  - \* 0,94 € par an par habitant pour l'ensemble des prestations suivantes : le bilan énergétique global, le bilan énergétique de suivi et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le coût annuel sera proratisé en fonction de la date de signature de la convention.

Après délibération, le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune d'Arthon au service de conseil en énergie du SDEI et autorise le maire à signer la convention entre la commune d'Arthon et le SDEI.

### **2017-48 : Subvention 2017 à l'Amicale des Anciens Combattants :**

Après délibération, le conseil municipal autorise le versement d'une subvention de 50 € à l'Amicale des Anciens Combattants.

### **2017-49 : Régularisation pour l'acquisition du terrain Hainsselin à la Cotinière :**

Le maire indique que la parcelle B 1117, correspondant à un espace vert, desservie par une voie secondaire d'une emprise de 4,5 mètres, sur lequel a été construite une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> pour assurer la défense incendie du lotissement de la Cotinière (création en 1977) car celle-ci ne pouvait pas être assurée par le réseau d'eau potable publique, faute de débit suffisant. Il précise que cette parcelle est entretenue par la municipalité depuis de nombreuses années.

Par courrier (juin 2017) adressé à Maître JAMET, Mme Hainsselin indique qu'elle n'est pas intéressée par cette parcelle.

Après délibération, le conseil municipal propose l'acquisition de cette parcelle à l'euro symbolique, note que les frais de notaire seront à la charge de la commune et autorise le maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

### **2017-50 : Proposition d'achat de la mare des Cassons à l'indivision Louvet :**

Le maire rappelle, que dans le PV du 08 juin 2017 il est mentionné que les domaines ont évalué la parcelle n° AH0012 (mare des Cassons) appartenant à l'indivision Louvet. La valeur vénale est comprise entre 1 900 € et 2 100 €. Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour acheter ce terrain au prix de 2 000 €. Il charge le maire de faire les démarches nécessaires : écrire au propriétaire, faire évaluer le prix du bornage (si nécessaire) ainsi que les frais notariés.

### **2017-51 : Proposition de vente d'une bande de terrain à la Longerolle à Mme Torreau :**

Le maire expose la demande de Mme Torreau désirant acquérir une partie de la parcelle AA n°9 située à côté de sa parcelle AA n°72 (lotissement de la Longerolle). Il indique que la valeur vénale transmise par les Domaines se situe entre 3,30 € et 3,60 € HT le m<sup>2</sup>.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de vendre le m<sup>2</sup> à 3,45 € HT, demande que la surface soit déterminée avec précision, note que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur et charge le maire de faire toutes les démarches nécessaires à cette vente.

### **2017-52 : Réparation ou acquisition du bar réfrigéré de la salle multi-activités :**

M. Colin, adjoint, présente un devis de réparation et un devis d'achat. Le conseil municipal demande un autre devis de réparation. Le conseil municipal autorise le maire à choisir le moins-disant.

### **2017-53 : Acquisition d'un souffleur :**

M. Colin Patrice, adjoint, indique que le souffleur de feuilles ne fonctionne plus. Il présente deux devis. Le conseil municipal décide de retenir le devis de la société Cloué équipement pour un montant de 700 € TTC.

### **2017-54 : Acquisition d'une bâche d'hiver pour la piscine de la Tremblère :**

Mme Bavouzet, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente deux devis. Le conseil municipal demande un troisième devis et autorise le maire à choisir le devis le mieux adapté à la demande.

### **2017-55 : Décisions Modificatives :**

Le conseil accepte les décisions modificatives présentées.

## **II) INFORMATIONS DIVERSES :**

### **Site de la Tremblère :**

Le Conseil Municipal a évoqué la possibilité de mettre en vente le site de la Tremblère, sans prendre de décision.

**Rentrée scolaire :** 124 élèves : 45 en maternelle et 79 en primaire

### **Travaux effectués pendant les vacances :**

D'importants travaux ont été effectués sur le complexe scolaire pendant les vacances :

- Sécurisation des lieux avec l'installation d'un portail automatisé au primaire et un visiophone au primaire et à la halte-garderie coût : 15 000 € ;
- Installation de jeux de plein air à l'école maternelle coût : 18 000 €
- Travaux de mise aux normes de l'installation électrique à la maternelle et au primaire coût : 5 000 €.

**Site Internet :** Lors de la réunion du samedi 02 septembre 2017 à 9 h, les personnes présentes ont répertorié les thématiques à retenir. Le site sera ouvert en fin d'année 2017.

**Travaux épicerie :** Les travaux sont en cours.

**Cimetière :** La société Elabor a restitué un état des lieux des concessions du cimetière. Cet état doit être validé par nos soins avant fin septembre.

### **Dates à retenir :**

10 septembre : les 100 kms à vélo organisé par Arthon Randonnées

17 septembre : Brocante organisée par le comité de Saint Blaise dans le champ de la Garenne au-dessus de l'Étang communal

24 septembre : Premier Concours Tir 3D organisé par Archer Club Arthonnais

15 octobre : Marche et VTT départ à la salle multi-activités, manifestation organisée par Arthon Randonnées

22 octobre : Bourse aux jouets salle multi-activités organisée par APEA et le CCAS

**L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h45.**

**Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 12 octobre 2017 à 20 h.**